



## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026-27**

**portant réglementation de la circulation à l'occasion des travaux  
d'une construction de 10 logements rue de Paris à Village-Neuf**



La Maire de la commune de VILLAGE-NEUF,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2542-2 et L. 2542-3,

**Vu** le Code de la Route, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977, modifiée et complétée,

**Vu** la demande de l'Entreprise SO-CEM à WITTELSHEIM en date du 17 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents de la circulation pendant la durée des travaux pour la mise en place d'une grue mobile du 19 au 26 rue de Paris ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le **vendredi 27 février 2026**, la bande de circulation sera fermée à la circulation entre le 19 au 26 rue de Paris

#### **Article 2**

- ◆ La circulation des véhicules sera déviée par la rue des Prés, la rue de Blotzheim et la rue du Dr Albert Schweitzer.
- ◆ Une présignalisation route barrée (panneaux KC1) sera apposée à 50 mètres en amont de la zone d'intervention.

- ♦ Le stationnement et le dépassement de tout véhicule sera strictement interdit au niveau de la zone de travaux.

**D'une manière générale, l'entreprise mettra en œuvre toutes les mesures qu'elle estime nécessaire pour garantir la sécurité de son intervention.**

### **Article 3**

La signalisation du chantier, conforme aux réglementations en vigueur en la matière, et sa maintenance seront assurées par l'Entreprise SO-CEM à WITTELSHEIM en charge des travaux.

### **Article 4**

Tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- ⇒ Brigade de Gendarmerie à Saint-Louis
- ⇒ Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Saint-Louis
- ⇒ La Poste - centre de distribution - à Hésingue
- ⇒ Saint-Louis Agglomération à Saint-Louis
- ⇒ Ets. SO-CEM à Wittelsheim.

### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Fait à VILLAGE-NEUF, le 23 février 2026

La Maire :

**Acte certifié exécutoire  
à compter du 23 février 2026.  
VILLAGE-NEUF, le 23 février 2026.  
La Maire :**



Isabelle TRENDEL